

40700 **Acide Sulfurique 96%****1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie****1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Dénomination:
Acide Sulfurique 96%

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLAB
5 rue Charles Martin
BP 90
69192 Saint Fons Cedex
Tél. 04 72 89 54 55
e-mail: laurylab@wanadoo.fr
Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Provoque de graves brûlures.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Acide Sulfurique 96%
Formule: H_2SO_4 M.=98,08 CAS [7664-93-9]
Numéro CE (EINECS): 231-639-5
Número d'indice CE: 016-020-00-8

4. Premiers soins**4.1 Indications générales:**

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir (il existe des risque de perforation). Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Ne pas neutraliser.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de SO₂. En contact avec des métaux, de l'hydrogène gazeux peut se former (il existe un risque d'explosion).

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates. Equipement de respiration autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Neutraliser avec du sodium hydroxyde dilué.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients métalliques.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 1 mg/m³

VLA-EC: 3 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés(néoprène, PVC).

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition:330 °C

Point de fusion: -15°C

Pression de vapeur: (20°C) X0,0001

Densité (20/4): 1,84

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Eau. (Attention. Génération de chaleur). Composés alcalins. Métaux alcalins. Ammoniaque. Composés alcalino-terreux. Solutions alcalines. Acides. Métaux et leurs alliages. Phosphore. Oxydes de phosphore. Hydrures. Halogénures d'halogène. Halogénates. MnO₄. Nitrates. Carbures. Dissolvants organiques. Substances inflammables.

Acétylures. Nitriles. Composés organiques de nitrogène. Anilines. Peroxydes. Picrates. Nitrures. Lithium silicique.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Gaz toxiques.

10.4 Information complémentaire:

Hygroscopique. Corrosif.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 2140 mg/kg (sol. 25%)

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des voies respiratoires. Substance très corrosive.

En contact avec la peau: Provoque brûlures.

Par contact oculaire: brûlures, cécité (lésion irréversible du nerf optique).

Par ingestion: Brûlures dans l'appareil digestif. Fortes douleurs, avec risque de perforation. Peut provoquer nausées, vomissements, diarrhées. Après une période de latence: sténose du pylore.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

Organismes aquatiques = 10 mg/l (96h) ; Classification : Ext. tox.

Poissons (Pour Ac. Sulfurique) = 1,2 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Poissons (Pour Sulfate de Sodium) = 7000 mg/l ; Classification : Tox.

Bactéries (Pour Sulfate de Sodium) = >2500 mg/l ; Classification : Très tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Elevé

Risque pour le milieu terrestre = Moyen

12.2.3 - Observations :

Extrêmement toxique pour les poissons. L'écotoxicité est due à l'écart du pH et à la formation de Sulfate de Sodium.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test :-----

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = -----

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = ----

12.4.3 - Observations :

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Neutraliser avec NaOH à pH 7. Produit fortement corrosif. Danger existant en cas de déversement incontrôlé (tant dans les rivières comme dans les nappes aquifères).

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACIDE SÚLFURIQUE

ONU 1830 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACIDE SÚLFURIQUE

ONU 1830 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: ACIDE SULFURIQUE

ONU 1830 Classe: 8 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 813 PAX 809

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles: **K**

Indications de danger: Corrosif

Phrases R: 35 Provoque de graves brûlures.

Phrases S: 26-30-45 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Numéro d'indice CE: 016-020-00-8

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 3 16.04.08

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 4, 5, 6.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.